



www.ccff-herault.org

La Lettre des CCFF

Bulletin d'information
des Comités Communaux Feux de Forêt de l'Hérault
n° 12 - décembre 2008

LE MOT DU PRESIDENT



L'année 2008 a été relativement calme, et le bilan feux forêts est le plus bas depuis plusieurs années, mais pour autant, ne « crions pas victoire », restons toujours et encore mobilisés, vigilants car seul notre engagement bénévole de chaque jour est et sera le meilleur moyen de minimiser l'importance des feux de forêts. Votre action et votre rôle sont primordiaux dans le cadre de la D.F.C.I.

L'élaboration de nouveaux statuts est en cours, ils permettront à l'Association Départementale de prendre en compte la compétence « Réserves Communales de Sécurité Civile » ; ainsi, l'Association Départementale déjà agréée Sécurité Civile depuis 2006 par M. le Préfet Thiénaud,

en obtenir d'autres et les attendons avec impatience car les demandes sont nombreuses.

L'Assemblée Générale 2009 sera très importante :

- mise en oeuvre des nouveaux statuts,
- vote de renouvellement du C.A qui passera à 21 membres.

Elle se tiendra le samedi 28 mars 2009 à Grabels. Je vous invite à venir nombreux.

L'année 2008 a vu la création de trois nouveaux CCFF :

- Saint-Georges-d'Orques,
- Saint-Jean-de-Cornies,
- Teyran.

Je remercie tout particulièrement les Maires de ces Communes pour leur action citoyenne et je leur souhaite

pourra fédérer et rassembler les Communes ayant créé leur « Réserve Communale de Sécurité Civile »

Nous avons obtenu cette année du Conseil Général un véhicule 4X4 réformé qui a été attribué au CCFF de Montferrier-sur-Lez par décision du C.A., nous espérons

au nom de tous la bienvenue. Je formule également le vœu pour l'année 2009, que les créations de nouveaux CCFF soient encore plus nombreuses.

Je remercie Monsieur le Préfet de Région, Cyrille Schott pour l'intérêt qu'il porte à notre Association Départementale et à ses bénévoles.

Comme chaque année, je remercie vivement nos partenaires pour l'aide qu'ils nous apportent :

- le Conseil Général et le Président Vézinhel,
- l'Etat via la DDAF et le CFM,
- le SDIS qui nous apporte son concours dans les formations,
- la Préfecture via le SIRACED PC.

Enfin, je renouvelle encore à vous bénévoles, tous mes remerciements et ceux du Conseil d'Administration, pour le travail que vous avez accompli tout au long de la saison 2008.

J'en terminerai en vous adressant tous mes vœux de santé et prospérité à vous-mêmes ainsi qu'à vos familles à l'aube de l'année 2009.

**Le Président,
Jean-Marie HURTHEMEL**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008 AURA LIEU LE 28 MARS 2009 À GRABELS, SALLE POLYVALENTE. VENEZ NOMBREUX.

A CETTE OCCASION, NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA RENOUVELÉ. LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VOTRE RESPONSABLE À L'ADCCFFH AVANT LE 28 JANVIER 2009.

COMMISSION « CRÉATION DE CCFF »

Au printemps 2008, la nouvelle Commission «Création de CCFF», s'est mise en place.

Ses 10 membres ont créé les méthodes de base et de prospection, pris des contacts avec des Maires ou des Elus Municipaux (ce qui n'a pas toujours été facile car il y avait des changements d'équipes municipales).

Bienvenue donc aux CCFF de Saint-Jean-de-Cornies, et à celui de Teyran et qui ont patrouillé cet été.

Un autre CCFF a vu le jour après la «saison feu», il s'agit de Saint-Georges-d'Orques.

Des bénévoles et des responsables de Grabels, de Vailhauquès, de Clapiers, de St-Clément-de-Rivière, de Montferrier-sur-Lez, ont bien voulu, une nouvelle fois, donner de leur temps en participant à la journée de la foire aux Associations de St-Georges-d'Orques, prouvant ainsi la solidarité qui existe entre les CCFF.

Ce CCFF, composé de 25 bénévoles a tout pour bien commencer la saison 2009.



Forum des associations à St Georges d'Orques

L'Association rappelle aux nouveaux CCFF (et aux autres) qu'elle est toujours à leur disposition pour aider, conseiller, fournir des équipements textiles, prêter du matériel radio, assurer la formation des bénévoles, sensibiliser les scolaires de leur commune, etc...

A présent, cette Commission, a une dizaine de rendez-vous à prendre durant l'hiver : Courmonterral, St-Guilhem-le-Désert, Murviel-les-Montpellier, St-Bauzille-de-Putois, Fontanès, Lauret, Villeneuve, Clermont-l'Hérault, Bédarieux, St-Gély-du-Fesc, St-Drézery.

Nous espérons que d'autres CCFF viendront nous rejoindre en 2009, et que nous serons de plus en plus de bénévoles à effectuer les missions qui sont les nôtres, c'est-à-dire informer, surveiller, prévenir.

*Chantal CHAPUIS,
Présidente Commission « Création de CCFF »*



De gauche à droite : R. Zorigniotti, C. Chapuis, R. Taffine, J.P. Moulin, J.M. Hurthemel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADCCFFH 2008

Le 19 avril 2008 à Montferrier-sur-Lez notre Association a tenu une assemblée générale ordinaire... extraordinaire. En effet l'ADCCFFH est née le 26 juillet 1987 et nous avons donc souhaité fêter avec quelques mois de retard ses vingt ans.

Devant une assemblée attentive composée d'environ deux cents membres des CCFF, les Présidents de commissions et les membres du Bureau ont détaillé leurs bilans d'actions 2007.

Le Président Jean-Marie Hurthemel a ensuite laissé la parole à nos invités, représentants des services de l'Etat et Maires des Communes venus nombreux participer aux travaux de l'Assemblée Générale.

Claude Reynaud représentant le Président Jacky Gérard de l'Entente Interdépartementale en vue de la Protection de la Forêt, nous a confirmé que nos missions, comme celle de l'Entente, allaient évoluer à la suite de la mise en place des Réserves Communales de Sécurité Civile. Un autre invité, Monsieur Langlet représentant de « Macif Prévention » a lui aussi souligné l'importance d'une implication des citoyens dans le fonctionnement des dispositifs communaux de prévention des risques naturels.

Pour clôturer cette Assemblée Générale nous avons partagé un repas suivi d'un gâteau d'anniversaire, accompagné d'un hommage au Président fondateur Bernard Zitman, ainsi qu'aux Présidents et membres des Conseils d'Administration successifs ayant permis à notre Association de se structurer pendant vingt ans.

*Gilles Dutau,
Trésorier ADCCFFH*



UNE NOUVELLE TOUR DE GUET POUR SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE

Le samedi 4 juin 2008 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle tour de guet de Saint-Clément-de-Rivière. Proche de la précédente, devenue inutilisable par manque de visibilité et en raison de la clause de sécurité liée au château d'eau, elle a été construite au point le plus élevé de la commune situé sur le Round du Biou et sur un terrain de garrigues parfaitement dégagé.

D'une hauteur de 9 m, elle offre un point de vue optimal et permet une surveillance maximale de Saint-Clément-de-Rivière, et au-delà. Sa première utilité a été de signaler le départ de feu de Montferrier-sur-Lez / Clapiers.

Sa construction a été financée par l'intercommunalité du Pic-Saint-Loup et par la commune de Saint-Clément-de-Rivière. Monsieur Alain Poulet, président de l'intercommunalité et Monsieur Alphonse Cacciaguerra, Maire de la Commune, présidaient cette cérémonie, entourés d'une grande partie des 84 bénévoles du CCFF et de représentants de l'ADCCFFH.

Un moment émouvant fut le dévoilement de la plaque, scellée au-dessus de la porte d'entrée, sous les applaudissements de l'assistance. Elle porte l'inscription « Tour de guet Paul Tardieu », bénévole dès la création du CCFF de la commune, celui-ci illustre encore et toujours les valeurs et engagements de cette action.

*Martine Albert,
Bénévole CCFF St-Clément-de-Rivière*



NOUVELLES BRÈVES

GALARGUES-BUZIGNARGUES :

Début mars 2008, nous avons eu un départ de feu en limite sud de la commune de St Hilaire de Beauvoir.

Nous avons effectué des patrouilles de surveillance à la demande du COS de 18h mercredi soir jusqu'à 2h jeudi matin, car le vent était très fort et nous avons du faire intervenir un véhicule de Lunel vers 22h 30 pour une reprise de feu en limite de lisière.

Nous avons également procédé et fait procéder à l'extinction de brûlage de végétaux, interdits ou non surveillés, ceci grâce aux patrouilles inter CCFF avec le comité de Montaud /St Bauzille en partenariat avec les forestiers-sapeurs et les sapeurs-pompiers.

Le 23 août, nous sommes venus porter assistance avec le CCFF de Montaud sur le chantier de Montferrier suite à la demande du COS, et avons procédé à l'extinction de nombreuses lisières avec les forestiers sur le flanc gauche de ce chantier.

Notre mission, là aussi, débutée aux alentours de 18h le samedi 23 août s'est terminée le dimanche 24 vers 1h du matin, suite à des problèmes techniques sur notre véhicule.

Nous pensons que ces patrouilles inter-CCFF sont très prometteuses car elles permettent aux bénévoles des comités en question de se rencontrer et faire connaissance avec les pistes des massifs voisins. Nous prévoyons d'effectuer des manœuvres durant l'hiver, de jour comme de nuit, car nous nous sommes rendus compte que notre connaissance du terrain est réduite en nocturne et que souvent l'extinction des lisières et la surveillance s'effectue durant une bonne partie de la nuit.

GRABELS :

Vendredi 19 septembre après une saison calme un incendie se déclare en limite de commune de Grabels sous le château d'eau de la Paillade.

L'absence de vent et la rapidité des secours ont limités les dégâts du feu (environ 1000 M2 de forêt sont malgré tout partis en fumée).

MONTFERRIER-SUR-LEZ :

Cette saison a été marquée par le grand incendie du 23 août qui a mobilisé de nombreux bénévoles, plus de 12 personnes sont allées sur le terrain. décembre 2008

REMISE DU VÉHICULE DE MONTFERRIER

En présence de M. Maurel, conseiller général, maire de Clapiers ; de M. Fraysse maire de Montferrier-sur-Lez ; de Mme Faury directrice de la DMO au CG34 ; de M. Hurthemel président de l'ADCCFFH ainsi que du responsable du CCFF, M. Gaillard et des animateurs MM. Moulin et Fourriques, la remise officielle des clés a eu lieu à l'espace socio-culturel «Devézou», à l'occasion de l'assemblée générale du CCFF.

Le bilan de la saison 2008 a été dressé en soulignant deux faits marquants : le don d'un véhicule 4x4 par l'ADCCFFH et l'incendie dévastateur du 23 août,

La fin des exposés s'est poursuivie par une petite vidéo « surprise » des années 90 qui a permis aux « anciens » de se revoir dans des actions de prévention de l'époque.

Cette manifestation s'est poursuivie, devant le véhicule qui avait gravi exceptionnellement pour la circonstance les marches d'honneur du «Devézou», ce 4x4 avait fait peau neuve : peinture orange, logo d'identification par moyen aérien, portes marquées aux armoiries du village ; les personnalités du conseil général et le président de l'ADCCFFH ne le reconnaissait plus !!!

Un vin d'honneur clôturait cette cérémonie dans la convivialité.

*Yves Fourriques
Animateur du CCFF de Montferrier-sur-Lez*



Remise des clés à M. le maire de Montferrier par Mme Faury DMO

Lors de l'incendie, plus de 300 km ont été parcourus dans le cadre d'actions de surveillance et d'extinctions de souches incandescentes. Les bénévoles se sont montrés dévoués et très volontaires pour surveiller ce massif forestier qui fait la fierté des villageois et nous les remercions.

Notre nouveau véhicule nous a donné entière satisfaction et chacun a pu apprécier son confort et sa maniabilité par rapport à notre Jeep « héroïque ».

NÉBIAN :

A la suite des élections municipales, il y a un nouveau responsable et les patrouilles ont démarré avec un peu de retard. Néanmoins elles ont été effectuées du 12 juillet au 14 septembre sauf le week-end du 9/10 août. Pour être vraiment efficace nous devons recruter, mais un article de presse et des affiches n'ont pas attiré un seul volontaire. Les efforts de recrutement vont continuer pendant l'hiver par approche directe et nous espérons fonctionner à plein gaz en 2009.

SAINT-JEAN-DE-CORNIES :

Nous en sommes à notre première année et espérons faire mieux par la suite : 8 bénévoles ont assuré 24 patrouilles et n'ont pas noté de problèmes majeurs. Nous avons débroussaillé une parcelle communale à l'entrée du village. Un inventaire des parcelles à risques incendie est sur le point de nous permettre de faire une communication auprès des propriétaires des terrains dans et hors village.

SUSSARGUES :

2 interventions dans l'Ecole de Sussargues (sensibilisation scolaire). Présence de bénévoles sur les concerts de l'été ainsi qu'aux festivités du 14 Juillet.

Le véhicule de patrouille ayant été refusé au contrôle technique, nous sollicitons l'Association pour nous aider à trouver un nouveau véhicule pour pouvoir patrouiller l'été prochain (le coût des réparations étant trop important).

JACOU :

A noter la création d'une Amicale des Bénévoles qui permet de se retrouver en dehors de la saison pour des activités culturelles et ludiques, puis de se réunir autour d'une table pour partager un moment convivial.

DÉBROUSSAILLEMENT : un DEVOIR, une OBLIGATION

Le débroussaillage est défini par l'article L-321-5.3 du Code forestier comme « l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe. » Le Maire informe, par lettre simple, les propriétaires soumis aux obligations relatives au débroussaillage et au maintien

En débroussaillant, vous contribuez à :

- PROTEGER la forêt et les espaces naturels combustibles
- RALENTIR la progression du feu
- EVITER que les flammes n'atteignent votre habitation
- SECURISER les personnels de la lutte contre l'incendie

Comment débroussailler ? Sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu, en coupant les broussailles et arbustes, en éclaircissant la strate arborée, en élaguant les arbres jusqu'à 3 mètres et en éliminant les



en état débroussaillé conformément à l'article L.322-3 du Code forestier. Sans préjudice des dispositions de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales, il assure le contrôle de l'exécution de ces obligations légales. En cas de non exécution, il met en demeure par RAR le propriétaire d'effectuer les travaux (articles L.322-4 & R.322-6-3 du Code forestier). Dans le cas où les travaux ne sont pas exécutés dans les délais fixés, les propriétaires sont passibles d'une amende qui ne peut excéder 30 € par m². (Article L.322-9-2). Le Maire est donc responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage et doit mettre en œuvre cette procédure sur le territoire communal.

rémanents de coupe.

Tous les ans, avant le 15 avril, les propriétaires soumis aux obligations de débroussaillage doivent débroussailler et maintenir en état débroussaillé les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs boisés, des landes, des garrigues ou maquis, appelés aussi « zones exposées ». Les travaux doivent être terminés avant l'été.

- Si vous êtes en zone U du document d'urbanisme ou en zone spécifique listée par arrêté préfectoral : vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment. Dans tous les autres cas » : vous avez obligation de débroussailler un rayon de 50 mètres autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété, ainsi qu'une bande de 10 mètres de profondeur, de part et d'autre de la voie d'accès privée qui mène à vos constructions..

Textes recueillis par Lucia Saint-Joly et Jean-Claude Amalric Bénévoles CCF Sussargues avec la complicité de Marc Clopez DDAF



Photos : M. Clopez



Photos : M. Clopez

Pour plus d'informations consultez le site de la préfecture de l'Hérault :

http://www.herault.pref.gouv.fr/securite/securite_civile/incendies_forets/debroussaillage/debroussaillage.shtm

QUELQUES RÉFLEXIONS SUITE À L'INCENDIE DU 23 AOÛT DERNIER

Le 23 août 2008, les communes de Montferrier-sur-Lez et de Clapiers ont été touchées par un incendie qui a détruit 16 hectares de pinèdes (7 hectares sur Montferrier et 9 sur Clapiers dont 5 de forêt communale).

Il est toujours triste de voir partir la forêt en fumée, surtout pour nous, membres des CCFF qui consacrons du temps à essayer de la protéger.

Heureusement cette année le front des incendies a été relativement calme et même si celui-ci a été le plus important de la saison sur le département, il a pu être circonscrit en moins de 3 heures grâce aux importants moyens terrestres et aériens déployés par les secours (160 pompiers, 20 gendarmes, plus de cinquante véhicules au sol, deux trackers, 5 canadiens, et le nouveau gros porteur DASH 8-300) et surtout les habitations ont été protégées.

Toute la semaine qui a suivi, le secteur est resté sous surveillance des pompiers, des forestiers-sapeurs et des bénévoles des CCFF d'Assas, de Clapiers, Saint-Clément-de-Rivière et de Montferrier qui ont pu ainsi repérer et éteindre rapidement plusieurs reprises de feu.

Cette expérience sur cet incendie doit nous faire réfléchir sur les améliorations à apporter pour l'avenir.

L'alerte :

Dès qu'un incendie est repéré par les vigies pompiers ou CCFF ou par les patrouilles, l'alerte est transmise au PC feu mais également à toutes les équipes des CCFF qui sont sur le terrain et en écoute radio.

Par contre, on peut se poser la question de savoir par quel moyen le premier informé peut-il faire passer l'information aux autres bénévoles de son CCFF ?

La fermeture des accès au public :

La principale et la plus urgente mission des bénévoles présents est de veiller avec les forces de l'ordre à ce que les accès à la zone soient

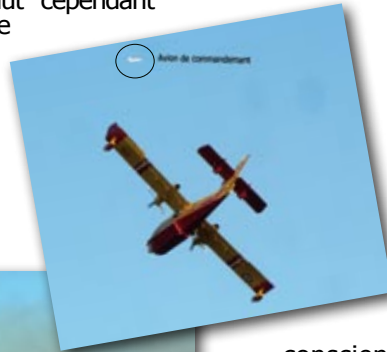
fermés au public pour éviter que des curieux ne mettent inconsidérément leur vie en danger ou que les secours aient des difficultés à se rendre sur place en raison du blocage des voies d'accès.

Il faut agir très vite car le feu est un spectacle qui attire en très peu de temps beaucoup de monde.

La localisation de ces barrages doit donc être clairement prévue, sans attendre un incendie, ainsi que les moyens matériels pour les constituer (barrières fixes ou amovibles avec la difficulté éventuelle pour récupérer rapidement celles-ci pendant le week-end).

Bien évidemment, les membres des CCFF qui assurent ces contrôles doivent être clairement identifiés par le port de la tenue ; cela peut faciliter les rapports avec des curieux récalcitrants.

Il faut cependant être



conscient que même si l'on positionne les barrages à des endroits stratégiques permettant d'interdire l'accès au plus

grand nombre et surtout aux voitures, il est difficile de verrouiller complètement un massif compte tenu des nombreux petits chemins qui le traversent. Ce peut être un des rôles de la patrouille en véhicule d'intercepter sur le terrain les «petits malins» qui auraient déjoué les interdictions.

Assistance aux pompiers :

Outre la connaissance du terrain pour pouvoir les guider sur les chemins d'accès, ainsi que de l'implantation des points d'eau (bornes incendie, citernes ...) il faut savoir quelles habitations se trouvent sur la zone menacée et si certaines présentent un danger particulier (cuve de mazout, de propane...).

Intervention directe de membres des CCFF sur l'incendie :

Le rôle d'un CCFF n'est pas d'aller directement et de sa propre initiative sur un feu déclaré, même s'il dispose d'un véhicule équipé d'une réserve d'eau et même si ce n'est pas bien compris par les témoins sur le terrain qui sur le coup de l'émotion ne prennent pas la mesure du danger que nous pourrions courir à jouer aux pompiers. Nous n'en avons ni les compétences, ni les moyens.

Néanmoins si, comme cela a été le cas à Clapiers, ceux-ci nous demandent de traiter de petits foyers (sautes de feu ou lisières), il est impératif pour notre sécurité d'être en tenue orange (en plus les bandes réfléchissantes ne sont pas du luxe la nuit) et correctement chaussé afin de pouvoir marcher sans risque sur des braises.

L'équipement doit être complété pour chaque intervenant par une paire de gants et un casque.

Il faut également que notre véhicule soit identifiable (peint en orange avec les 4 premières lettres de la commune sur le toit et muni d'un gyrophare orange).

Renfort des autres comités :

L'aide apportée par d'autres CCFF le 23 et les jours suivants a été très appréciable et nous remercions vivement nos amis de Montaud, Castelnau-le-Lez, Saint-Clément-de-Rivière, Assas, Teyran, Prades-le-Lez et Jacou. Il faudrait toutefois que soient clairement définies les modalités d'intervention d'un CCFF en dehors de sa zone géographique de compétence, afin d'être sûr que les bénévoles qui interviennent dans ce cas soient effectivement couverts en cas de problème.

Le dernier enseignement que l'on peut tirer de cet incendie, et pour conclure sur une note optimiste, est que la meilleure façon de limiter la propagation d'un incendie est bien le débroussaillage. En effet 2 secteurs qui avaient été parfaitement débroussaillés (abords d'une antenne relais et une oliveraie), situés sur la trajectoire du feu, ont été épargnés.

C'est pour cela que notre rôle est aussi d'expliquer aux propriétaires encore réticents que même si le coût en est parfois élevé, un bon débroussaillage peut permettre en cas d'incendie de sauver leur habitation.

*Catherine Mallet,
Bénévole CCFF Clapiers*



BILAN D'ACTIVITE CCFF 2008

Période du samedi 14 Juin au dimanche 14 septembre 2008

Nombre de jours de patrouille :
14 Week-end, soit 28 jours + 2 jours fériés
SOIT 30 JOURS

STATISTIQUES FOURNIES PAR 21 CCFF SUR 33

Nombre de bénévoles : 603
Nombre de véhicules de patrouilles : 17
Nombre d'autres moyens de patrouilles : 22
Types VL / VTT / MOTOS / QUADS / CHEVAUX

Nombre de vigies équipées 5

PATROUILLES 2008
Nombre de bénévoles engagés 495
Nombre d'heures de patrouilles 2861
Nombre de kilomètres parcourus 25469

VIGIES 2008
Nombre de vigies utilisées 5
Nombre de bénévoles engagés 140
Nombre d'heures de vigie 390

ACTIONS 2008

Intervention sur feux interdits, Intervention sur feux naissants, Guidage des sapeurs pompiers, Assistance aux sapeurs pompiers, Surveillance après incendies, Intervention sur débroussaillage, Intervention sur circulation interdite, Information du public en forêts

Observations et suggestions formulées par les CCFF :

- 1 / 1 véhicule de patrouille adapté au terrain (11 demandes)
- 2 / Problèmes Radio concernant 3 communes : Galargues, Les Matelles, Montaud
- 3 / Equipement des bénévoles à compléter (masques, chaussures, casques)

J.C Tual,
Président de la commission « matériel »

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

La Commission « Communication » s'attache à améliorer les outils dont l'Association Départementale dispose pour mener ses actions de sensibilisation et d'information du public.

Dores et déjà, un diaporama a été réalisé à destination du grand public comme les scolaires du secondaire.

Illustré de nombreuses photos, il présente la faune et la flore de la forêt méditerranéenne, les acteurs et les moyens de prévention contre les incendies en mettant bien l'accent sur le rôle des CCFF, ainsi que tous les aspects du dispositif de lutte activé une fois que le feu s'est déclaré et les dangers encourus pour ceux qui y participent.

Cet outil de communication, visant à faire passer notre message de prévention sans être moralisateur ni rébarbatif, est à disposition de tous les CCFF qui le souhaitent.

Dans un avenir que nous espérons proche, nous mettrons également en place des panneaux d'information pour une communication attractive et efficace. Pour cela, il est indispensable que nous fassions appel à des sponsors. Si vous en connaissez, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Catherine Mallet,
Bénévole CCFF Clapiers

JOURNÉES D'INFORMATION



St Guilhem le Désert



Comme l'an dernier, deux journées de sensibilisation pour la prévention des feux et la protection de la forêt méditerranéenne, ont été organisées dans le département de l'Hérault. Ces journées consistaient à distribuer des «Pass-Forêt» auprès des touristes de passage ou des résidents.

Aire d'autoroute Ambrussum :

Organisée par l'Entente Interdépartementale et les ASF

(Autoroutes du Sud de la France), elle a eu

lieu sur l'aire d'Ambrussum de l'autoroute A9 (dans le sens Nîmes-Montpellier) de 9h à 17h, le 26 juillet 2008.

Ont participé à cette journée :

- Mme Négrier et M. Jean-Marc Fernando de la région Languedoc-Roussillon
- M. Claude Reynaud et M. Jean-Pierre Mante de l'Entente Interdépartementale.

Les pompiers étaient également présents avec un camion et 6 personnes de la caserne de Lunel (34) ainsi qu'un camion PC des Pyrénées-Orientales avec 3 personnes ; 12 bénévoles des CCFF de l'Hérault (Clapiers, Gallargues, Grabels, Montferrier-sur-Lez, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Geniès-des-Mourgues, Sussargues, Teyran).

M. Farid Kaced, responsable de la communication à l'Entente Interdépartementale a animé cette journée.

A noter la présence de trois adolescents soumis à une mesure judiciaire avec leur encadrant : ils nous ont aidé à la distribution.

Toute la journée ces «Pass-Forêt» et d'autres supports d'informations ont été distribués avec des explications en plusieurs langues, cette aire d'autoroute étant une «tour de Babel» à cette époque de l'année.

Saint-Guilhem-le-Désert :

Organisée par l'ADCCFFH, elle a eu lieu sur la place de la Liberté à St-Guilhem-le-Désert le samedi 9 août de 9h à 18h où nous avons été accueillis par M. le Maire Philippe Machel.

Étaient présents dix-huit bénévoles des CCFF de l'Hérault : Assas, Clapiers, Grabels, Jacou, Montferrier-sur-Lez, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Geniès-des-Mourgues, Vailhauquès ; était également là «gros nounours», (mascotte de l'ADCCFFH).

Comme à Ambrussum, toute la journée les «Pass-Forêt» ont été distribués aux touristes toujours nombreux dans ce village tellement pittoresque et célèbre.

Ils ont été très réceptifs à nos explications, sans doute moins stressés car arrivés à destination, donc plus à l'écoute.

De plus, nous avons donné des informations touristiques et des conseils œnologiques sans dégustation !

Cette journée nous a permis, également, de prendre contact avec certains élus de communes avoisinantes désireux de créer un CCFF.

A noter, également, que les citoyens résidant à St-Guilhem ont été aussi intéressés et réceptifs à notre sensibilisation.

A notre modeste niveau nous avons participé à sauvegarder notre forêt, à respecter la nature et avons contribué simplement au développement touristique de nos régions.

André Farizon,
Président de la Commission « Communication »

décembre 2008

ACTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES SCOLAIRES EN 2008

L'action de sensibilisation auprès des scolaires 2008 a été cette année encore très importante.

En effet, commencée en 2006, ayant progressé rapidement en 2007, l'ADCCFFH a maintenu cette cadence en 2008.

Avec des moyens identiques (ordinateur portable et vidéo projecteur), le dévouement de nombreux bénévoles de l'ADCCFFH ainsi que celui des CCFF des communes visitées, l'intéressement à ce genre de présentation auprès des scolaires a obtenu un succès comparable à l'année passée.

L'éloquence des chiffres parle d'elle-même :

Il y a eu 12 écoles visitées, soit 31 classes, soit un total de 596 élèves du CP au CM2 sans oublier un groupe d'élèves et leur professeur du lycée F-Bazille de Montpellier motivés par la protection de l'environnement et venus s'informer de notre action dans nos locaux de Prades-le-Lez.

Il est à noter également qu'une majorité des écoles qui se sont inscrites cette année ont été différentes de 2007. Ce qui laisse entrevoir une étendue plus importante de notre action pour les contacts futurs.

Les établissements ayant répondues à notre invitation sont les écoles des communes de :

Les Matelles, La Caunette, Cournonteral, St-Gély-du-Fesc, St-Clément-de-Rivière, Jacou, St-Bauzille-de-Montmel, Sussargues, Vendargues, Vailhauquès, St-Géniès-des-Mourgues et Grabels.

Il est à noter que pour la saison 2009, sans avoir eu la nécessité des les contacter, les écoles de Grabels, Saint-Gély et Cournonteral ont déjà émis le besoin de recommencer l'expérience. Les enfants et leurs enseignants étant très fortement convaincus par l'importance de cette sensibilisation.

L'ADCCFFH les en remercie et ne restera pas indifférente à cette demande car notre association est très fortement persuadée en s'adressant aux enfants (ces futurs citoyens auxquels nous avons obligation nous les anciens), de passer le message de la protection de ce fragile patrimoine qu'est la forêt méditerranéenne.

*Claude Roux,
Président de la Commission « Sensibilisation »*

CALENDRIER DE FORMATION DES BENEVOLES EN 2009

Les formations comptent 4 modules + PSC :

Module 1 : Formation générale de base.

2 journées au choix au SDIS à Vailhauquès : vendredi 6 février ou samedi 7 février

Module 2 : Topographie.

2 journées au choix au SDIS à Vailhauquès : samedi 4 avril ou samedi 18 avril

Module 3 : Réglementation sur le débroussaillage et le rôle de l'ADCCFFH

2 journées au choix à Grabels samedi 9 mai ou samedi 16 mai

Module 4 : Formation radio

2 journées au choix au siège de l'ADCCFFH à Prades-le-Lez : samedi 30 mai ou samedi 6 juin

Prévention Secours Civique (PSC)

Deux fois deux journées au choix à St Mathieu-de-Trévières (par le SDIS)

Vendredi 20 février et samedi 21 février ou samedi 7 mars et samedi 21 mars

Renseignements complémentaires et inscriptions au plus tard le 23 janvier 2009 au secrétariat de l'association : 04 67 59 77 17

BILAN DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES 2008

Ecole des Matelles : 51 élèves.

Ecole de La Caunette : 30 élèves.

Ecole privée Ste-Jeanne-d'Arc de Cournonteral : 35 élèves.

Ecole de St -Gély-du-Fesc « Le Pathus » : 82 élèves.

Ecole de St-Clément-de-Rivière : 71 élèves.

Ecole de Jacou : 70 élèves.

Ecole de St-Bauzille-de-Montmel : 43 élèves.

Ecole de Sussargues : 61 enfants.

Ecole privée St-Joseph à Vendargues : 81 élèves.

Ecole de Vailhauquès : 85 élèves

Ecole de St-Géniès-des-Mourgues : 26 élèves.

Ecole Joseph-Delteil à Grabels

Journées des 30, 31 mai et 1er juin : 46 élèves.

Au total : 12 écoles, 31 classes et 596 élèves de CP à CM2 plus le Lycée F-Bazille (Lycée Agricole), soit 8 élèves

Soit 604 élèves



Vendargues



St Bauzille de Montmel



La Caunette

N'oubliez pas que lorsque vous portez la tenue CCFF orange, vous représentez votre commune, et de ce fait votre conduite doit être irréprochable et exemplaire

L'ADIEU DU CCFF DE MONTFERRIER-SUR-LEZ À GEORGES MULLER



Par ce beau mois de mai Georges s'en est allé, tu nous a quitté subitement alors que nous étions en train de préparer notre planning de patrouille et que nous comptions sur toi comme d'habitude.

Ton absence nous a émus et tu laisses un grand vide autour de nous.

Georges, nous aimions en toi ton altruisme, ta grande culture, ton humanisme, ton sens des responsabilités, ta diplomatie, tes engagements politiques ou associatifs, ton amour pour la famille, ton écoute, ton sens de la synthèse, ta discrétion et nous en oublions sûrement...

Nous te remercions pour tout ce que tu as pu nous faire découvrir et pour tout ce que nous avons partagé lors de nos rencontres sur le terrain ou dans les réunions du CCFF au fils du temps et des années.

Tu étais le plus âgé de nos membres et jusqu'à l'année dernière tu participais à la protection et la sauvegarde des beaux massifs forestiers de notre village. Tu patrouillais sous la chaleur estivale dans notre vieille Jeep peu confortable avec ton épouse Nella.

Tu étais toujours volontaire...et le sens de l'engagement citoyen primait toujours lorsque tu servais la collectivité.

Tous les membres des CCFF ont été douloureusement affectés par la perte d'un ami de ta qualité. Nous partageons ensemble la douleur de ton épouse Nella, de ton fils et de toute ta famille.

Au nom du CCFF de Montferrier-sur-Lez, nous t'adressons un grand merci pour ton dévouement et pour tout ce que tu as pu apporter au sein de notre association.

Au revoir, Georges.

Franck Gaillard, Responsable

Yves Fourriques,

Animateur adjoint CCFF de Montferrier-sur-Lez

ANNIVERSAIRE : EN 2009 LE CCFF DE GRABELS AURA VINGT ANS

Le CCFF de Grabels a été créé par arrêté municipal en août 1989 et était composé alors de 3 membres « fondateurs » : Mme Odette Florençon, Marcel Raimbault et Sylvain Nicole . Aujourd'hui le CCFF de Grabels compte 25 bénévoles dont 4 femmes et est équipé depuis cette année d'un véhicule armé avec une bûche à eau de 250 litres avec motopompe et dévidoir, ainsi qu'un poste radio en liaison directe avec la Police Municipale (en plus des 2 radios fournies par l'Association Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts de l'Hérault).

Jean-Pierre OLIVARES

Responsable CCFF Grabels

HOMMAGE À LA STÈLE JEANJEAN

Le 26 juillet, date anniversaire, une délégation importante de bénévoles de plusieurs CCFF de l'Hérault se sont retrouvés avec les pompiers, les forestiers-sapeurs et les gendarmes devant la stèle Jeanjean pour rendre hommage à tous les sapeurs-pompiers morts au feu et en service. En particulier à André Jeanjean décédé le 26 juillet 1981 âgé de 25 ans, qui est le symbole des vies perdues aux feux d'origine parfois criminels.

MM. le Chef de Cabinet de la Préfecture, le Maire de Saint-Mathieu-de-Trévières, Monsieur le Conseiller Général, l'Etat Major du SDIS, ont déposé les gerbes de fleurs et ont félicité dans leur discours les acteurs de la lutte et de la prévention contre les incendies de notre forêt.

Merci à tous d'être venus vous souvenir.

André Farizon,

Président de la Commission « Communication »



Consultez le site
www.ccff-herault.org

Bienvenue sur le site de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts de l'Hérault

Des bénévoles pour la forêt

Accueil
Membres
Représentations
Carte des risques
Média
Dossier Presse
Dossier de Presse
ACTUALITES
Lettres CCFF
Forum
Lien
Partenaires
Plan de site
CONTACT

Depuis 1989, les Comités communaux Feux de Forêts assurent dans plusieurs communes de l'Hérault une mission de prévention essentiellement à celle des services de l'Etat, départemental et du département SDIS.

Les membres des Comités communaux Feux de Forêts sont des bénévoles qui participent dans leurs communes et sous l'autorité du maire à la prévention des incendies de forêt. Ils travaillent ainsi activement à la prévention de leur environnement en participant au feu les conseils d'incendie départementaux.

En juin 2009, l'Association Départementale des Comités communaux Feux de Forêts de l'Hérault a reçu un agrément préfectoral pour accéder à des missions contractées de Sécurité Civile.

DONS
L'ADCCFFH est régie par la loi des associations de 1901, et vous pouvez la soutenir par vos dons qui vous permettront aussi de « parrainer » un arbre et aider ainsi au reboisement des forêts incendiées.
Merci de le faire auprès du secrétariat de l'ADCCFFH : 04 67 59 77 17
qui vous procurera un justificatif de déductibilité fiscale.

